

Eighth Session  
New York, 26 February-9 March 1979

Resolution of the 13th International Congress of Onomastic  
Sciences, Cracow, 21 - 25 August 1978.

(Notified by J. Breu, Austria)

Résolution du 13<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Onomastiques

Proposition soumise à l'Assemblée générale par A. Bârsan (Roumanie)  
au nom de la 5<sup>e</sup> section "Onomastique et cartographie".

Le XIII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Onomastiques de  
Cracovie, reconnaissant les résolutions approuvées par les Con-  
férences des Nations Unies sur la normalisation des noms géo-  
graphiques et le progrès réalisé en cartographie dans ce domaine  
a adopté la résolution suivante:

1. On recommande aux sociétés linguistiques et géographiques na-  
tionales d'introduire des normes cartographiques qui soient en  
accord avec le principe de la graphie officielle des noms géo-  
graphiques et spécialement:

a. l'utilisation exclusive ou en ordre principal des noms  
officiels géographiques étrangers dans les publications carto-  
graphiques, scientifiques, touristiques ou officielles;

b. la réglementation et la limitation des exonymes dans les  
publications internes;

c. l'introduction et l'utilisation de la translittération  
officielle en caractères latins, adoptées par certains pays  
(Bulgarie, Yougoslavie, Chine, Iran, Ethiopie, Israël etc.).

2. On recommande aussi aux institutions et aux organismes à  
caractère utilitaire (poste, télécommunications, transports  
aériens navals et routiers, chemins de fer etc.) de respecter  
la graphie officielle des noms géographiques étrangers et na-  
tionaux dans les domaines de leurs activités.

3. Le Congrès exprime le vœu que les délégations des pays qui  
participent aux conférences quinquennales des Nations Unies  
soient composées davantage de linguistes.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.